

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 15 janvier 2010
(convocation du 4 janvier 2010)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Janvier Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. DUCASSOU Dominique
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 40
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic
M. ANZIANI Alain à Mme Marie-Christine EWANS jusqu'à 10 h 00
Mme. BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 45

Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUBOS Gérard à M. MOULINIER Maxime
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LOTHAIER Pierre à M. DELAUX Stéphan
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 H 45
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Travaux de mise en oeuvre de signalisation lumineuse de carrefour - Appel d'offres ouvert - Attribution - Autorisation de signature

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de procéder au renouvellement des marchés de travaux pour la signalisation lumineuse arrivant à échéance le 22 décembre 2009, un dossier de consultation a été mis au point en vue du lancement d'un appel d'offres correspondant à des travaux de terrassement, de génie civil, d'équipement et de raccordement de signaux qui seront répartis en deux lots fonctionnels.

Les marchés à intervenir prennent en compte les besoins de fonctionnement et d'investissement, mais le rythme et les quantités relatives ne peuvent être précisément appréciés. Ces marchés sont notamment mobilisés pour les travaux nécessaires à la mise en service du réseau TBC 2010, à intervenir le 22 février 2010.

Un appel d'offres a donc été lancé dans le but de notifier un marché à bons de commande (article 77 du CMP) pour une durée initiale de 1 an. Les marchés pourront être reconduits par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, avec un montant global compris entre un minimum de 5 500 000 € HT et un maximum de 22 000 000 € HT.

Le marché comprend 2 lots fonctionnels (article 10 du CMP) :

- Lot n°1 : Travaux de terrassement et de génie civil
- Lot n°2 : Travaux d'équipement et de raccordement de signaux

L'appel d'offres a fait l'objet d'une publication au niveau européen. A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appels d'Offres, réunie le 16 décembre 2009, a décidé d'attribuer le marché correspondant aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : SATELEC pour un montant annuel minimum de 875 000 € HT, soit 1 046 500 € TTC et un maximum annuel de 3 500 000 € HT, soit 4 186 000 € TTC.
- Lot n°2 : AXIMUM pour un montant annuel minimum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC, et un maximum annuel de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC.

Les montants minimum et maximum seront les mêmes pour chaque période annuelle de reconduction.

La dépense résultant des opérations concernées par ces marchés sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Principal des exercices 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 aux

Chapitre 23, compte 2315

Chapitre 11, compte 60 633, fonction 8211

Chapitre 11, compte 61 523, fonction 8211

Et sur les crédits ouverts aux budgets annexes Transports et Assainissement des exercices 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014.

En application des articles L2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents de la consultation des opérateurs économiques, sont à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir les consulter à la Direction Centrale des Achats et des Marchés.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :

- à signer le marché avec l'Entreprise SATELEC qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant annuel minimum de 875 000 € HT, soit 1 046 500 € TTC, et un montant annuel maximum de 3 500 000 € HT, soit 4 186 000 € TTC.
- à signer le marché avec l'Entreprise AXIMUM qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant annuel minimum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC, et un montant annuel maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 392 000 € TTC.
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. ASSERAY ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 janvier 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 JANVIER 2010**

PUBLIÉ LE : 22 JANVIER 2010

M. ALAIN DAVID